

## Une question logement...

### Ayez le reflexe Adil !

**Informez sur toutes les questions juridiques, financières ou fiscales en lien avec le logement est une des missions principales de l'ADIL03, Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Allier.**

Véritable centre d'information dédié à l'habitat, que ce soit pour un simple avis ou la gestion d'une situation conflictuelle, vous bénéficierez des conseils de professionnels spécialisés, **en toute neutralité et gratuité.**

Parce que le logement ne doit pas être source de difficultés, les juristes de l'Adil03 seront à votre écoute pour vous faire bénéficier de leur vaste champ de compétence :

- **les rapports locatifs** (loyer, droits et obligations des parties, bail, état des lieux, dépôt de garantie, congé...)
- **l'amélioration de l'habitat** (prêts, subventions, devis et contrats avec les professionnels, malfaçons...)
- **l'accession à la propriété** (diagnostics, plans de financement personnalisés en fonction du projet d'achat ou de construction, compromis et contrats de vente...)
- **la fiscalité immobilière** (revenus fonciers, taxes, investissement locatif ...)
- **les diagnostics obligatoires** (performance énergétique, amiante...)
- **les relations de voisinage** (troubles de voisinage, mitoyenneté, servitudes ...)
- **les situations de non décence et d'habitat indigne** (insalubrité, droit des occupants...)
- **l'urbanisme** (autorisations de construire ...)
- **les relations avec les professionnels**

Que vous soyez locataire, propriétaire, professionnel, accédant à la propriété, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé, de modèles de courriers, d'accompagnement dans les démarches, **en consultation physique, par téléphone ou courriel grâce à nos 14 points d'accueil** qui nous permettent d'assurer un service de proximité et un accès au droit pour tous.

Pour toutes les questions du quotidien sur la gestion de votre bien en location, pour connaître les nouvelles règles de performance énergétique des logements, avoir accès aux aides aux travaux, pour gérer un conflit de voisinage, pour être éclairé sur vos charges de copropriété, sécuriser votre projet d'achat immobilier, faire face à une difficulté financière, contactez le centre le plus proche de chez vous :

#### Centre le plus proche de votre commune :

**MOULINS (siège social) 27 Rue de Villars 04.70.20.44.10 – Juriste : Sarah ROUSSEAU**

#### Permanence la plus proche :

**A Dompierre/Besbre – Maison de Services au Public - Espace Boudeville – les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi du mois  
de 9 h 30 à 11 h 30 – 04.70.48.21.10  
Juriste : Sarah ROUSSEAU**

Vous pourrez retrouver les horaires et l'ensemble des lieux de permanence sur le site [www.adil03.org](http://www.adil03.org), ainsi que des informations utiles, des outils de calculs, de la documentation experte, notamment des dépliants pour chaque thème, les études et notes de l'Observatoire Départemental de l'Habitat.